

Garantie jeunes

La charte du dispositif garantie jeunes a été signée, par l'État, le Conseil général, le Conseil régional et les missions locales, le 19 novembre, à Quimper.

« La jeunesse est une priorité pour François Hollande. En signant cette charte nous concrétisons cet engagement », a rappelé Pierre Maille au moment de signer ce document.

Le Finistère est l'un des dix départements retenus pour expérimenter ce dispositif destiné à soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans emploi et sans formation, désigné sous le terme *Neet (Not in education, Employment or Training)*.

« Ici, nous avons l'habitude de travailler ensemble, de mutualiser nos moyens », a rappelé le président du Conseil général.

L'objectif, dans le département, est de soutenir 1 003 jeunes (environ 400 dans le pays de Brest, un peu plus de 350 pour la Cornouaille, 130 pour le pays de Morlaix et 130 pour le centre ouest-Bretagne).

« Jusqu'à présent, il n'existait quasiment aucun dispositif pour les jeunes sans emploi, ni diplôme. Il s'agit donc d'un nouvel outil, qui était attendu », insiste Armelle Huruguen, présidente de la Mission locale du pays de Cornouaille.

Ce sont en effet les missions locales qui seront chargées d'aller à la rencontre des jeunes éloignés de l'emploi et du système éducatif pour bâtir avec eux un projet d'insertion. L'entrée dans la garantie jeunes se traduit par une contractualisation fixant les engagements réciproques de la mission locale et du jeune. Ce contrat est signé pour une durée d'un an, mais cette

période peut être prolongée de douze mois supplémentaires, au plus, si la commission d'attribution et de suivi estime que le dispositif s'avère nécessaire.

Il s'agit d'une garantie à une première expérience professionnelle, au travers d'un accompagnement dans un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.

L'État apporte, par ailleurs, une garantie de ressources en tant qu'appui à cet accompagnement. L'allocation forfaitaire mensuelle est de 433,75 euros par mois, cumulable avec les revenus d'activité jusqu'à 300 euros. S'y ajoute l'aide au logement dont le jeune peut bénéficier. En outre, la charte prévoit que l'État versera aux missions locales, 1 600 euros par jeune et par an pour assurer le suivi de leurs parcours.

En contrepartie, le jeune doit faire preuve de sa volonté de s'inscrire dans cette démarche et s'engager par contrat à construire son parcours avec son conseiller référent.

« La Région jouera pleinement son rôle, en particulier dans le domaine de la formation », a indiqué Gaël Le Meur.



La signature de la charte, le 19 novembre

La signature de la charte est intervenue après une phase de réflexion et de concertation qui a permis aux acteurs de préparer dans de bonnes conditions la mise en place de cette garantie, en fonction des spécificités des territoires. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 28/11/2013



Dossier de la semaine

**Les ministres
sur le terrain**



Vie de la Fédération

**En avant, pour une
Europe de gauche!**



Interview

Déjà dans les années 30...

Avec Benoît Kermoal



Fin du cumul

L'Assemblée a adopté, le 20 novembre, par 302 voix pour et 225 voix contre, le projet de loi visant à interdire le cumul d'un mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale. La droite s'est opposée à la revitalisation de la vie politique. Par ce vote, la majorité de gauche améliore encore la démocratie avec une loi qui renforce le pouvoir du Parlement en instituant des parlementaires à « temps plein ».

Après la loi sur la transparence de la vie publique, ce nouveau texte démontre la détermination de la majorité à moraliser et moderniser les pratiques de la vie politique française. C'est la concrétisation de l'engagement 48 du président de la République, nouvelle preuve après les lois de 1985 et 2000, que la gauche est le seul artisan du progrès démocratique.

Aides européennes



Le 22 novembre, Richard Ferrand et Gwenegau Bui, députés du Finistère, ont accompagné Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, Jean-Charles Doux (groupe Doux) et Daniel Sauvaget (Tilly Sabco) lors de la rencontre obtenue auprès du Commissaire européen chargé de l'Agriculture, Dacian Cioloș.

« Nous avons rappelé l'importance de la filière volaille export pour la Bretagne et pour nos territoires », ont indiqué les deux députés qui ont précisé que trois objectifs ont été arrêtés : d'abord, gagner en compétitivité, ensuite consolider et développer les parts de marchés et enfin réguler la volatilité des prix pour le marché export.

Pour répondre à ces objectifs, trois actions peuvent être engagées. Premièrement, aider à la promotion de la volaille française. « Le Commissaire a accepté, dans le cadre du dispositif communautaire actuel d'appui à la promotion, et sans attendre l'aboutissement d'une réforme plus profonde en cours, de soutenir dès 2014 un programme de promotion des deux opérateurs français à l'export, Doux et Tilly Sabco, sur la base d'un programme de certification à construire », ont indiqué les deux parlementaires.

Ensuite, Dacian Cioloș a confirmé la possibilité de travailler à la mise en place, sur la base des crédits régionaux du FEADER et de cofinancements privés, d'un fonds de stabilisation des revenus des aviculteurs dans la filière export. Il permettrait de prendre en compte les baisses de revenus subis par les producteurs quand les prix de marchés sont trop bas.

Enfin, une enveloppe exceptionnelle d'aides de la PAC de 15 millions d'euros pourra être débloquée en 2014 pour les éleveurs afin de soutenir l'amélioration des produits exportés.

« Nous sommes convaincus que la filière export a un avenir », ont déclaré Richard Ferrand et Gwenegau Bui à l'issue de la rencontre. « Les pouvoirs publics français sont prêts à accompagner la filière pour consolider un nouveau modèle viable : la Commission nous a confirmé, aujourd'hui, son appui en ce sens. Désormais, tous les éléments sont réunis pour jouer collectif et relever les défis, pour maintenir et créer des emplois dans toute la filière. »

Les ministres sur le terrain

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne est écrit, par les Bretons, en Bretagne. Le 22 novembre, les ministres Michel Sapin et Guillaume Garot sont venus dans le Finistère avec un double objectif : voir comment se met en place le dispositif d'aides aux salariés de Gad. Mais aussi rencontrer les représentants des organisations professionnelles pour affiner les propositions du Pacte breton qui sera signé à la mi-décembre.



La cellule de reclassement est opérationnelle

Au pôle des métiers de Loc-Éguiner, ils ont pu constater que le dispositif mis en place par la communauté de communes et le cabinet *Altédia* est prêt à recevoir les salariés de *Gad*. Actuellement, vingt conseillers sont en place mais à terme, ils seront trente pour accompagner les salariés de *Gad* dans leur parcours de retour vers l'emploi.

« Vous engagez maintenant la deuxième bataille, celle de la reconversion et du retour à l'emploi », ont indiqué les deux ministres, devant près de 500 salariés réunis à la salle de la Tannerie, qui jouxte l'abattoir de Lampaul-Guimiliau. L'État sera aux côtés des salariés pour qu'ils puissent bénéficier de formation et être accompagnés dans le retour à l'emploi. « Nous sommes aussi venus pour vérifier que tous les acteurs, y compris la CECAB, tiennent leurs engagements », ont insisté Michel Sapin et Guillaume Garot.

Aux ministres, Olivier Le Bras, représentant syndical de *Gad*, a rappelé que les salariés souhaitent voir leur usine reprendre son activité. Elle est techniquement opérationnelle et correspond aux normes en vigueur. « Si, comme le prétendent les dirigeants de la CECAB, l'abattoir de Lampaul-Guimiliau n'est plus compétitif,

alors, qu'ils le cèdent à un repreneur, sans peur de la concurrence », a-t-il lancé. Guillaume Garot et Michel Sapin ont rappelé qu'ils feront tout pour éviter que le site devienne une friche industrielle.

Dans l'après-midi, à la sous-préfecture de Brest, les deux ministres ont animé une réunion pour l'élaboration du Pacte d'avenir, à laquelle ont participé tous les partenaires sociaux.

« Comme nous l'a demandé le président de la République, nous devons travailler vite et bien, de manière à ce que le plan soit signé avant la fin de l'année et que les premières décisions soit prises au début de 2014 », a rappelé Michel Sapin. Il s'agira à la fois de répondre à l'urgence, c'est-à-dire soutenir fortement les salariés privés d'emploi, mais aussi d'anticiper sur les évolutions économiques afin de ne pas subir leurs conséquences. « Il n'est, par exemple, pas acceptable de constater, aujourd'hui, que des salariés de l'agroalimentaire, après quinze ou vingt ans de carrière, n'ont pas bénéficié d'une seule heure de formation », a dénoncé Guillaume Garot.

Au lendemain de cette rencontre, 5 000 personnes se sont retrouvées dans les rues de Morlaix, à l'appel de l'intersyndicale (CFDT, CGT, Solidaires, CFTC, UNSA, GFE-CGC, FSU) pour insister sur le volet social de ce Pacte d'avenir. Interrogé la veille sur le sens de cette manifestation, Michel Sapin avait rappelé que le gouvernement est ouvert au dialogue avec tous les partenaires sociaux et que « la manifestation est une des formes du dialogue social ».



Le 23 novembre à Morlaix

Pour le ministre de l'Emploi, cette mobilisation confirme la volonté des organisations syndicales de participer à l'élaboration du Pacte d'avenir. Car la Bretagne dispose des capacités nécessaires pour rebondir et inventer un nouveau modèle. 🇫🇷

En avant, pour une Europe de gauche !

« **Maintenant, mettons à profit le temps qu'il nous reste pour préparer la campagne des Européennes et expliquer aux électeurs l'enjeu de ce scrutin** », a expliqué Isabelle Thomas, le 22 novembre, devant le conseil fédéral réuni à Brest.



Marc Coatanéa et Isabelle Thomas, le 22 novembre

Au lendemain du vote des adhérents sur la liste aux Européennes, la tête de liste pour la circonscription Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou Charente) a présenté les enjeux de ce scrutin.

« **Dans le Finistère, les adhérents n'ont pas voté pour cette liste** », a annoncé le Premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa. « **Cependant, dans la circonscription, elle a été adoptée. Nous prenons acte de ce résultat et aujourd'hui, l'enjeu consiste à mettre en place les conditions de la victoire car, on le voit tous les jours, l'Europe est un enjeu majeur dans le Finistère, qu'il s'agisse de la politique agricole**

commune, de la pêche, de l'emploi des jeunes ou du dumping social ».

Isabelle Thomas partage le même sentiment que son colistier qui figure en 6^e place sur la liste qu'elle mènera.

« **Aujourd'hui, le rapport de force au sein du Parlement européen ne nous est pas favorable** », a reconnu

l'eurodéputée. Cependant, il est possible de le modifier au mois de mai. On sent déjà que le combat des sociaux-démocrates contre le dumping social et pour l'instauration d'un SMIC européen est partagé par de nombreux dirigeants européens. L'accord de gouvernement, en passe d'être signé entre le SPD et la CDU d'Angela Merkel, prévoit la mise en place d'un salaire minimum.

Les socialistes, dans toute l'Europe, feront campagne derrière Martin Schulz, le président du Parlement européen, qui défend une Europe plus sociale.

« **Nous devons, dès maintenant, nous préparer à cette campagne** », a insisté la tête de liste qui a annoncé la tenue d'un séminaire, à Nantes, au début du mois de janvier. 🌹

Interview

Déjà dans les années 30...

Avec Benoît Kermoal

Peut-on faire un parallèle entre la situation politique actuelle et celle des années 30 dans le Finistère ? Pour le savoir nous avons interrogé Benoît Kermoal, professeur d'Histoire-géo qui termine une thèse de doctorat sur les pratiques militantes au sein de la SFIO, entre 1914 et 1940, en Bretagne.

la FDSEA n'existait pas. C'était l'office central de Landerneau qui rassemblait la frange la plus riche et la plus à droite de la paysannerie. Cependant, dans les années 30, contrairement à aujourd'hui, le mouvement agrarien s'affichait clairement à droite.

Cap Finistère : Peut-on ériger en règle historique que la gauche au pouvoir conduit systématiquement à une radicalisation de la droite ?

Benoît Kermoal : On ne peut sans doute pas aller jusque-là. Je remarque tout de même que la gauche arrive généralement au pouvoir en période de crise (Léon Blum en 1936, François Mitterand en 1981 et François Hollande en 2012) et que le contexte économique et social explique les mouvements de contestation. Mais déjà dans les années 30, une partie de la droite intentait envers la gauche un procès en illégitimité comme le montre l'exemple de la cérémonie du 11 novembre 1929 à Landerneau, lorsque Jean-Louis Rolland, nouveau maire, dut affronter des anciens

combattants. La SFIO, à l'époque dénonçait les clérico-fascistes.

Cap Finistère : Comment la SFIO du Finistère a-t-elle réagi face à la montée de l'extrême-droite dans les années 30 ?

Benoît Kermoal : Il y a eu un débat au sein du parti. Certains, comme Tanguy Prigent, défendaient l'idée d'organiser des contre-manifestations, d'aller porter la contradiction, voire d'utiliser la violence. Les cravates rouges se sont opposées aux chemises vertes. On sait que Dorgères, le chef de file des agrariens, hésitait à venir dans le Finistère.

Mais une partie de la SFIO préférait riposter sur le terrain électoral, en insistant, notamment, sur la formation de ses adhérents et de ses candidats. Enfin, la troisième réponse consista à défendre l'union de la gauche avec les communistes et les radicaux, dans le cadre du Front populaire. 🌹



Cap Finistère : Peut-on voir des points communs entre le mouvement des Bonnets rouges de 2013 et les mouvements agrariens des 30 ?

Benoît Kermoal : Il faut toujours faire preuve de prudence lorsqu'on fait des comparaisons historiques. Cependant, on peut effectivement trouver des similitudes : les dimensions antifiscales, paysannes, régionalistes et religieuses sont présentes dans les deux périodes. En outre, sur la forme, on retrouve la même violence, que dans les années 30. Dans l'entre-deux guerres

Agenda

2 décembre
20h00 : Assemblée Générale de la 1^{ère} circonscription, à Plomelin espace Kerné, en présence de Pierre Maille et Jean-Jacques Urvoas, sur l'actualité économique et sociale du Finistère.

8 décembre
9h00 - 12h00 : Réunion du BREIS à Pontivy.

8 février
Journée fédérale des secrétaires et trésoriers de sections.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1027 - Vendredi 29 novembre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

City group de Brest



Le City group de Brest a fait sa rentrée autour de la délégation socialiste française, réunie en séminaire à Concarneau. Depuis octobre, le cadre des élections européennes de 2014 s'est précisé : Martin Schulz est devenu le candidat officiel du PSE pour le poste de président de la commission européenne et notre parti est en train de parachever la mise en place de ses listes de candidats (convention nationale le 7 décembre). Dans les deux mois à venir, la rédaction du manifeste du PSE sera finalisée.

C'est dans ce contexte que le City group invite tous les adhérents à une réunion le lundi 9 décembre au local du PS à Brest à 20h15.

Cette date coïncide avec le cinquième anniversaire de la création de Brest PSE.

L'ordre du jour sera le suivant :
1. Compte rendu des réunions du BREIS et du conseil national ;
2. Situation politique en Europe ;
3. Programme électoral : priorités pour « *il manifesto* » et argumentaire contre le FN ;
4. Perspectives de travail pour les mois à venir.

AG de la 8^e circonscription

L'Assemblée Générale des socialistes de la 8^e circonscription se tiendra le samedi 14 décembre 2013 de 10h00 à 12h00, au Centre Culturel de Rosporden.

Y interviendront Gilbert Le Bris, notre député, et François Marc, président de l'UESR, notamment autour de l'actualité politique et des enjeux de l'année 2014 (Municipales/Communautaires, Européennes, Sénatoriales).

Emplois d'avenir : les objectifs seront dépassés



Au 15 novembre, 628 emplois d'avenir avaient été signés dans le Finistère. L'objectif initial étant de 677, on peut déjà assurer qu'il sera largement dépassé. En effet, plus de 200 dossiers sont encore en traitement. 60 % des contrats ont été signés par des collectivités locales ou établissements publics et 40 % par des associations.

Repas républicain de la section de Daoulas

La section cantonale de Daoulas organise un repas républicain (25 euros) le dimanche 1^{er} décembre à midi au restaurant *La Grignotière*, à Logonna-Daoulas.

Inscriptions à : kermarcie@yahoo.fr ou au 06 37 48 25 69.

Annonces légales & judiciaires

LE MARCHÉ DE L'AULNE

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Run Ar Puns
29150 CHÂTEAULIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CHÂTEAULIN du 15 novembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

LE MARCHÉ DE L'AULNE.

Siège : Run Ar Puns - 29150 CHÂTEAULIN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 8 000 euros.

Objet : La découpe et la transformation de viande bovine, ovine, porcine et de volailles, et l'exploitation d'ateliers de découpe et de transformation ; La vente au détail de tous produits alimentaires tels que viande, fruits et légumes, produits frais, épicerie, crèmerie, boissons alcoolisées ou non ; L'exploitation d'un magasin de producteurs pour le dépôt et la vente de marchandises et de produits alimentaires, et de boissons alcoolisées ou non.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Isabelle RAOUL Kerguilly - 29150 DINÉAULT.

Directeurs généraux : Monsieur Gérard VINCON 244, rue Anatole France - 29200 BREST et Monsieur Erwan L'HERMITE 2, rue Gars-Maria - 29190 PLEYBEN.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
Le Président.

EARL DU PETIT CLOÎTRE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital social de 45 734,71 euros
Siège social : Le Petit Cloître - 29250 SIBIRIL
Société en liquidation amiable
RCS BREST 332 822 774

LIQUIDATION

Suivant délibération du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013, les associés, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet à la date du 31 décembre 2011.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Les Liquidateurs.

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BÉNODET en date du 15 novembre 2013, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI CAP OUEST.

Siège social : 73, route de Clohars-Fouesnant, BÉNODET (Finistère).

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, éventuellement, et accessoirement, la vente ou la revente des immeubles édifiés ou acquis par la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros.

Gérance : Thierry CARRÉ, demeurant 73, route de Clohars-Fouesnant, BÉNODET (Finistère) et Marie-Christine SOMMIER, demeurant 73, route de Clohars-Fouesnant, BÉNODET (Finistère).

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celle visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

Cabinet CARCREFF

Société d'Avocats
19 A, rue de Châtillon - 35 RENNES

CRÉNEAUPUS 1

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue Roz An Heol
29600 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
448 739 326 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2013 a décidé de nommer, en remplacement de Madame Marie-France MARC née JAOUEN, demeurant 10, rue Roz An Heol - 29600 PLOURIN-LÈS-MORLAIX, gérante démissionnaire à compter du 5 novembre 2013, Monsieur Benoît NICOLAS demeurant 17, Hent Sant Fieck - 29620 GUIMAËC et Monsieur Charles MARC demeurant 34, rue Albert Loupe - Kermorgan - 29660 CARANTEC, en qualité de cogérants, avec effet au même jour et ce pour une durée illimitée. Mention est faite au RCS de BREST.

Pour avis

AVIS DE NOMINATION D'UNE COGÉRANTE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2013 de la SARL ENTGAMES au capital de 45 000 euros, Centre commercial Géant Casino, Route de Gouesnou - 29200 BREST, SIREN 524 112 018 RCS BREST a nommé cogérante Madame Florence DÉHAYS 4, rue de la Fraternité - 29490 GUIPAVAS, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les Gérants.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires